



Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme Anouck Saugy déposée le 5 novembre 2024

« Avenue Dapples : « Rue ludique » ou hypocrite ? »

Lausanne, le 6 février 2025

Rappel de l'interpellation

« Améliorer la sécurité aux abords du Collège de Montriond tout en y amenant de la convivialité, tel est l'objectif affiché par la Municipalité avec son nouveau projet pilote sur l'avenue Dapples.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre du nouveau concept « Rues aux écoles » qui souhaite transformer les rues autour des écoles en espaces sécurisés et ludiques pour les enfants.

Cependant, le choix du Collège de Montriond et de l'avenue Dapples comme premier terrain d'essai soulève des questions. Avec une cour de récréation d'une taille plus que confortable, pourquoi est-il nécessaire de faire jouer les enfants sur la route ?

Ce projet pilote, participatif sur le papier, laisse le Groupe PLR sceptique quant aux réelles intentions derrière cette démarche ».

Préambule

Le projet de piétonisation de l'avenue Dapples au droit du collège de Montriond s'inscrit dans le cadre du préavis N° 2022/07 "Rues Vivantes II" et des objectifs du Plan climat. Il constitue le projet pilote de la mesure "Rues aux écoles" visant à sécuriser les déplacements, instaurer un régime de vitesse adapté aux abords des établissements, améliorer la qualité de vie et déployer des aménagements ludiques propices à l'appropriation de l'espace par les enfants.

Un premier test, avec un aménagement éphémère et fermeture de la circulation, a été effectué à l'avenue Dapples le mercredi 10 mai 2023, exactement sur le tronçon concerné. La rue est ainsi devenue parvis d'école, lieu d'échanges et de rencontres, et accroche au parc de Milan et ses équipements. Ce test mené avec les enfants a permis de récolter des avis sur les possibles usages et des premiers retours sur expérience. Ces expériences sont utiles pour la suite du projet et la réalisation de davantage de rues ludiques à proximité d'autres établissements scolaires lausannois.

Une consultation publique a eu lieu le 5 novembre 2024. À cette occasion, une partie des personnes participantes à la consultation a émis des préoccupations par rapport à l'impact du projet, notamment sur le stationnement. Ces échanges ont mis en lumière des points de vue et des attentes divergents qui méritent d'être pris en compte. Afin de mieux intégrer ces attentes, le report du projet a été décidé, ce qui permettra également d'assurer sa coordination avec la rénovation du collège de Montriond, prévue à l'horizon 2029-2030. Cette décision octroie ainsi le temps nécessaire pour repenser l'aménagement de la rue ludique de manière plus globale et concertée.

Réponses aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : Pour quelles raisons le Collège de Montriond a-t-il été choisi comme projet pilote ?

Des demandes de la part de la population du quartier ont été adressées à l'administration lausannoise. Les parents d'enfants demandent de prendre des mesures afin de sécuriser le secteur devant le collège et d'offrir davantage d'espaces aux enfants du quartier. De plus, le lieu présente un haut potentiel de requalification, permettant une extension et une continuité avec le parc de Milan. Le préau du collège n'étant pas accessible au public en dehors des heures et périodes scolaires, la réalisation du projet permettra de mettre à disposition de la population toute entière un espace ludique supplémentaire durant les fins de semaine et les vacances scolaires. Par ailleurs, un trafic de transit non souhaitable a été constaté dans cette rue résidentielle et il convient de le reporter, afin de diminuer les nuisances sonores routières et augmenter la sécurité des enfants. Enfin, un important atout de cet espace est sa planéité, ce qui le rend plus facile à transformer.

Question 2 : La Municipalité peut-elle nous indiquer si un test éphémère a été réalisé en amont du lancement de la démarche ? Si oui, quels en ont été les résultats ?

Oui, le mercredi 10 mai 2023, une journée spéciale de piétonisation a été organisée avec la participation des enfants du quartier. Les retours des parents, des enfants et du personnel enseignant ayant participé à cette journée-test ont été très positifs. L'ensemble des usagers et usagers présents à cet événement a exprimé le souhait de pérenniser l'aménagement d'une rue ludique à l'avenue Dapples.

Question 3 : En amont de la réalisation de la démarche participative, la Municipalité peut-elle nous indiquer concrètement (peut-être avec une image de synthèse) ce qu'elle compte faire sur ce tronçon de l'avenue Dapples qui sera, selon notre compréhension, définitivement fermé à la circulation ?

Le projet était encore en phase de définition au moment où la décision a été prise de le reporter. Des variantes d'aménagements ont pu être esquissées, au stade d'idées préliminaires uniquement et aucun projet n'a été défini à ce jour. La phase de consultation permet justement d'affiner les esquisses pour tenir compte des avis émis. Ainsi, à ce stade, il n'existe pas de projet d'aménagement défini de façon détaillée qui puisse être présenté.

Question 4 : Comment la Municipalité prévoit-elle de mettre en place cette démarche participative ?

En plus de la journée test du 10 mai 2023, une première discussion publique sur le projet a été organisée le 5 novembre 2024. Les avis récoltés lors de ces événements seront intégrés dans l'élaboration du projet au moment de sa reprise. La suite de la démarche participative sera également déterminée une fois le projet relancé.

Question 5 : À quelle date l'entrée en vigueur du projet pilote est-elle prévue ?

Comme indiqué dans le préambule, le projet sera réalisé de façon coordonnée avec la rénovation du collège de Montriond, c'est-à-dire à l'horizon 2029.



Question 6 : Quelle est la durée envisagée du projet pilote ?

Suite au report du projet, c'est un aménagement définitif qui sera directement réalisé en coordination avec les travaux de rénovation du collège de Montriond.

Question 7 : Sur quels critères la Municipalité compte-t-elle évaluer le succès du projet pilote ?

L'appropriation des espaces ludiques par les enfants et la population du quartier est le critère principal qui déterminera le succès d'un projet de rue ludique.

Question 8 : La Municipalité prévoit-elle des sessions de rétroaction après la mise en œuvre du projet pour ajuster les mesures si nécessaires ?

Comme pour tous les autres projets de requalification des espaces publics, la Ville reste attentive aux retours de la population pour adapter et améliorer la qualité des aménagements réalisés.

Question 9 : Pour quelles raisons, la Municipalité a-t-elle choisi uniquement le tronçon entre l'avenue de Milan et la rue du Crêt, plutôt que l'ensemble de la zone 30 actuelle jusqu'à l'avenue William-Fraisse ?

Les projets de rues ludiques visent un déploiement dans des espaces immédiatement contigus aux établissements scolaires. Un élargissement du périmètre est à évaluer au cas par cas, selon les spécificités de configuration propres à chaque lieu. Dans le cas du projet de l'avenue Dapples, un périmètre de piétonisation élargi impliquerait une mise en impasse de la rue du Crêt, qui devrait être reconfigurée, avec à la clef une probable réduction du nombre de places de stationnement. Le souhait de garantir l'accessibilité à l'impasse privée de l'avenue Dapples 54 a également contribué à retenir la solution de ne piétonniser que le tronçon sis devant l'établissement scolaire.

Question 10 : Quel est le budget alloué à ce projet pilote, et comment sera-t-il financé ?

Une enveloppe de 450'000 avait été réservée pour le projet de l'avenue Dapples dans le cadre du préavis "Rues Vivantes II". Il convient de préciser qu'il s'agit d'une enveloppe budgétaire qui comprend également le financement des études de mobilité, l'organisation de la démarche participative et les coûts de réalisation de l'aménagement des espaces publics.

Question 11 : La Municipalité envisage-t-elle d'autres mesures (par exemple, l'aménagement de pistes cyclables) en parallèle avec ce projet ?

Cet aspect n'a pas été clarifié au moment du report du projet.

Question 12 : Comment la Municipalité anticipe-t-elle l'impact de ce projet sur la circulation dans les zones environnantes ?

Cet projet est compatible avec la politique générale de mobilité qui vise à reporter la circulation de transit des rues résidentielles vers les axes routiers principaux, plus aptes à accueillir les véhicules en transit. Dans le cas spécifique, de nombreux itinéraires alternatifs existent dans le quartier, garantissant la circulation de tous les modes de déplacement.

Question 13 : Combien de places de parc la Municipalité compte-elle supprimer dans le cadre de ce projet ?

Cet aspect n'a pas été clarifié au moment du report du projet.

Question 14 : Finalement, quels autres collèges la Ville a-t-elle identifié pour « Rues aux écoles » ?

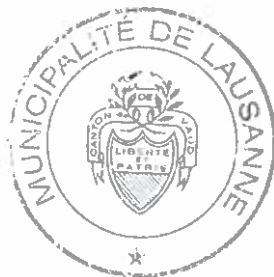
D'autres lieux qui potentiellement pourraient devenir des rues aux écoles ont été identifiés, mais aucun d'entre eux n'a été formellement désigné. Ces sites ont été indiqués à la page 12 du préavis "Rues vivantes II", qui présente le volet du programme dédié aux rues pensées pour les enfants. Pour rappel, nous citons entre autres le collège du Belvédère (chemin des Croix-Rouges), le collège de la Pontaise (avenue Druey) et le collège St-Roch (rue homonyme).

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Mme Anouck Saugy.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 6 février 2025.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter

